

## Chapitre 4.

### Conclusions et recommandations

*Sur la base d'une analyse des flux financiers illicites (FFI), le présent rapport établit un cadre analytique visant à comprendre les dommages potentiels des économies criminelles afin d'orienter et de prioriser les réponses, tant des États de la région que de la communauté internationale. Ces conclusions sont dérivées d'une analyse de 13 formes d'économies illicites ou criminelles opérant dans la région, organisées selon une typologie qui établit une distinction entre les activités illégales, l'exploitation illicite ou la marchandisation des ressources naturelles, et le trafic illicite de biens normalement licites. Ce chapitre final propose plusieurs observations et recommandations qui reposent sur l'analyse de similitudes mais qui ciblent également les secteurs du développement, de la finance, du commerce, de la sécurité et de la justice. Le chapitre s'appuie sur les constatations du rapport pour aider les acteurs étatiques et non-étatiques à planifier et coordonner leurs réponses.*

## Introduction

Les flux financiers illicites (FFI), définis comme « les capitaux acquis, transférés ou utilisés illégalement » (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [CEA], 2013), sont perçus comme une menace croissante pour le développement durable et un défi mondial commun. Les FFI freinent la croissance économique et sapent l'investissement, privant les gouvernements de ressources financières qu'ils pourraient investir dans les biens publics comme la santé, l'éducation ou les infrastructures.

Les FFI coûtent très cher. Ils peuvent être liés à des activités illicites ou criminelles, comme la traite des personnes, le trafic des drogues et le trafic des minerais provenant des zones de conflits. Ils sont particulièrement présents et néfastes dans le contexte des pays fragiles et en transition, où ils contribuent aux cercles vicieux qui alimentent de faibles niveaux de développement, d'instabilité et de conflits en affaiblissant davantage les institutions publiques déjà fragiles et en incitant les personnes à opérer en marge du droit.

Le présent rapport a identifié 13 formes d'économies illicites ou criminelles opérant dans la région ; il les a organisés selon une typologie qui opère une distinction claire entre l'exploitation illicite ou la marchandisation des ressources naturelles, et le commerce illicite en biens normalement licites.

La résilience des gouvernements, et leur capacité à contrer les économies criminelles et prévenir les FFI, reflètent les ressources à leur disposition ainsi que leur volonté politique. Cependant, les frontières poreuses d'Afrique de l'Ouest, les vastes zones où l'État a peu d'impact ou de contrôle, et les économies majoritairement informelles qui régissent les transactions domestiques, régionales et internationales, font qu'il est difficile de concevoir comment les mécanismes traditionnels conventionnels (comme les outils de répression policière) visant à atténuer les FFI peuvent s'avérer efficaces dans la région. Dans tous les États du monde, contrer et contenir les trafics illicites les plus répandus n'est pas chose aisée. En Afrique de l'Ouest, la tâche représente un défi plus conséquent ; elle est compliquée encore plus par le fait que ces économies fournissent souvent des moyens de subsistance aux populations qui vivent dans les régions touchées. Répondre à cet éventail complexe de problèmes nécessite des interventions qui s'attaquent directement aux réseaux criminels et atténuent les dommages, tout en cherchant à améliorer les conditions de développement qui peuvent produire des FFI. Les modes de fonctionnement des activités illicites et criminelles, et les moyens de blanchiment des FFI associés, sont également fluides : ils évoluent en fonction du cadre, des opportunités et des forces de marché mondiales et locales, et aucune entité ou organisation ne réussira à s'attaquer aux FFI en travaillant de façon isolée.

## Principales constatations et conclusions

La persistance et l'agilité des économies criminelles sont le résultat de l'interdépendance croissante des marchés mondiaux. Les ressources sont limitées ; et les défis pour réduire l'occurrence et l'impact des FFI sont multiples, notamment dans le contexte d'États fragiles, comme le sont plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Certains marchés illicites sont clairement plus nuisibles que d'autres. Si les décideurs politiques arrivent à comprendre le mode de fonctionnement des marchés criminels, la manière dont ils interagissent avec les communautés et les forces locales, et la manière dont ils réalisent des profits, ils seront à même de prioriser leurs interventions et de restreindre les activités les plus nuisibles.

Malgré la diversité des économies criminelles considérées dans ce rapport, il est possible de tirer plusieurs conclusions communes, notamment concernant les conditions préalables en Afrique de l’Ouest qui permettent aux individus de s’engager dans ces activités sans résistance particulière. Comme ailleurs dans le monde, les réseaux criminels opérant en Afrique de l’Ouest évoluent de manière fluide entre les marchés et les marchandises avec une impunité relative, générant des rentes qui perpétuent les conditions qui leur permettent de prospérer : des autorités corrompues qui comptent avec la légitimité et le soutien des communautés locales.

### ***Le licite et l’illicite sont imbriqués***

Il est souvent difficile d’identifier le moment précis où les moyens de subsistance cèdent le pas à la criminalité ; toutes les activités informelles ne doivent pas être perçues comme étant illégales. Il n’est pourtant pas aisé de distinguer entre le licite et l’illicite en Afrique de l’Ouest, et ce pour deux raisons. D’abord, compte tenu de la nature expansive de l’économie informelle (qui représenterait 50-80% de l’activité économique à l’échelle régionale), la plupart des ressortissants ouest-africains trouvent leurs moyens de subsistance hors du cadre commercial et réglementaire officiel (CEA, 2012). Des communautés frontalières entières dépendent du commerce informel transfrontalier de marchandises, dont la vaste majorité est constituée des produits alimentaires : par exemple, d’après une ventilation de la valeur hebdomadaire (en millions de dollars) du trafic transfrontalier entre l’Algérie et le Mali, plus de 85 % des marchandises traversant les frontières sont des denrées alimentaires telles que la farine, les pâtes et le lait en poudre (OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest [CSAO], 2014). Comme le démontre l’étude à paraître sur l’extraction artisanale et à petite échelle de l’or (ASGM), les revenus générés par les mineurs artisanaux par le biais de cette activité illicite sont des piliers de l’économie locale. Compte tenu des opportunités limitées de trouver des moyens de subsistance dans l’économie formelle, ce sont des formes commerciales et industrielles de subsistance. Les activités comme le trafic de marchandises – ou même le trafic de personnes – ne sont pas nécessairement stigmatisées comme étant des comportements criminels<sup>1</sup>, et un ensemble de services à l’échelle locale peut se développer en parallèle pour tirer profit des bénéfices en aval. Par exemple, les villes situées le long des voies empruntées par les trafiquants de migrants ou de drogues ont développé une gamme de services, parmi lesquels figurent l’hébergement, l’alimentation et les services de sécurité. Cela démultiplie les bénéfices du commerce illicite et crée une dépendance économique de la part de la communauté locale.

### ***Les économies criminelles et leurs liens avec la corruption***

Les économies criminelles présentées dans le présent rapport montrent que la politique, la gouvernance et l’activité criminelle sont souvent interconnectées, et que les fonctionnaires jouent souvent plusieurs rôles : comme représentants de l’État exerçant leur rôle public, mais aussi comme particuliers connectés aux réseaux locaux, communautaires et familiaux, et parfois liés à des activités criminelles ou illicites et au commerce transfrontalier. En même temps, la taille du secteur financier non réglementé, les faibles capacités des autorités douanières et frontalières, et les faibles niveaux de volonté politique pour changer le statu quo permettent à ces activités de persister sans pénalités ni censure. Les acteurs clés des entreprises et des gouvernements peuvent servir d’appuis aux réseaux qui perpétuent les comportements criminels : ils peuvent initier ou organiser des transactions à l’échelle nationale et sur les marchés internationaux ; protéger les flux contre les saisies, et protéger les membres des réseaux contre les poursuites ; et blanchir l’argent par le biais

d'entreprises légitimes ou du commerce international. Bien que ce modèle soit plus clairement analysé et compris dans le secteur extractif, il s'applique également au commerce des biens de consommation ou des produits illégaux (tels que les drogues illicites).

Les personnes engagées dans les échelons supérieurs des économies criminelles sont libres de convertir leur FFI en pouvoir politique ou économique. Aux échelons inférieurs, la corruption peut servir de moyen de subsistance. Dans un système où les salaires de la fonction publique sont faibles et souvent irréguliers, les pots-de-vin sont considérés comme un dû. Les individus impliqués dans des activités aussi bien licites qu'illicites les considèrent comme un coût évident des affaires, et les versements augmentent généralement en fonction du rang de la personne qui perçoit le pot-de-vin. Ainsi, aussi bien le système étatique que politique est attaché à protéger les flux illicites. La pratique serait tellement répandue qu'il conviendrait plutôt de la définir comme un système alternatif de gouvernance, plutôt que comme un phénomène la corruption (Chayes, 2015). Cependant, ce système alternatif réduit les perspectives de développement et d'amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société (Burgis, 2015).

### ***L'extorsion, les taxes de protection et l'exclusion financière renforcent les économies criminelles***

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont de moins en moins de capacités à prélever des impôts sur le commerce tant licite qu'illicite. Comme le démontre l'étude de cas sur le trafic des drogues, le fait de facturer ses services de protection constitue une stratégie des groupes criminels impliqués dans le trafic des drogues et dans d'autres comportements criminels. L'étude de cas à paraître sur le financement d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique démontre que les groupes terroristes actifs en Afrique de l'Ouest sont capables de générer des revenus en taxant ou en extorquant les communautés dans lesquelles ils opèrent, même en relation aux activités économiques légitimes. L'argent est versé aux personnalités locales ou aux groupes terroristes de la même manière qu'il le serait (devrait l'être) à l'État ; dans ce contexte, la protection devient une marchandise propre, et la violence joue un rôle primordial dans la lutte pour le contrôle (Shaw, 2016). De fait, les pots-de-vin versés aux petits fonctionnaires constituent un impôt supplémentaire prélevé sur les citoyens et détourné des caisses du Trésor. L'ampleur de l'économie informelle, et la démarcation ambiguë entre les activités économiques légitimes et illégitimes, font qu'il est particulièrement ardu de lutter contre ce détournement de ressources.

### ***L'exclusion financière est un moteur des FFI***

Les faibles niveaux d'inclusion sociale des gens ordinaires constituent un élément central permettant aux économies criminelles et aux FFI de prospérer en Afrique de l'Ouest. La vaste majorité des gens ordinaires ne peut accéder au système bancaire formel. Les opérateurs de transfert de fonds, qui représentent le principal moyen d'envoyer des fonds et d'opérer des transactions internationales, sont hors de prix. Par conséquent, la plupart des transactions financières sont réalisées en liquide et le système *hawala*<sup>2</sup> est la méthode de choix pour les paiements éloignés ou transfrontaliers. Ainsi, la plupart des transactions sont hors de portée des organismes de réglementation, et ne peuvent être comprises dans les efforts pour mesurer les volumes du commerce international.

Lorsqu'une part aussi importante de l'activité économique échappe au système formel, les conséquences sont nombreuses. D'abord, l'omniprésence des systèmes informels de transfert de fonds augmente le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elle atténue également les bénéfices importants produits par l'accès aux

produits bancaires et aux produits d'épargne ; on peut citer une plus grande autonomisation des femmes, ainsi qu'une augmentation des investissements productifs, de la consommation, de la productivité, des revenus et des dépenses de santé publique (Banque mondiale, 2014).

De nombreux régulateurs financiers et professionnels chargés de l'application des lois ont été interviewés pour le compte de cette étude, aussi bien dans la région ouest-africaine qu'en dehors ; tous reconnaissent la difficulté de prévenir les FFI dans le contexte de puissants systèmes *hawala* (SEN-GIABA-130515 ; NIG-Gov-LE-220915 ; UK-Gov-LE-220615 ; USA-Gov-LE-120515 ; WA-EU-080515 ; WA-EUsec-120515). Il apparaît que les efforts de régulation engagés contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT) ont amené le secteur financier à adopter une posture plus conservatrice afin de limiter son exposition au risque dans les pays en développement. Ce processus, connu sous le nom de « de-risking », affecte aussi les perspectives d'inclusion financière des individus en marge de l'économie. Par exemple, l'étude de cas sur l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) a souligné qu'un accès facile au crédit pourrait avoir permis aux mineurs informels d'obtenir des permis d'exploitation, d'acheter de l'équipement et d'opérer une transition vers le secteur de l'emploi formel.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest placent très haut la barre de l'inclusion financière et limitent les flux financiers sortants, à moins de servir à des fins commerciales ou d'être virés dans des institutions bancaires dépositaires. Les banques ont conclu des accords privilégiés avec les opérateurs de transfert de fonds, qui prélèvent des frais considérables sur les transferts. Cela sert d'impôt additionnel prélevé sur les pauvres et sur le système de transfert de fonds, qui est un pilier économique (Watkins et Quattri, 2014). Les efforts pour renforcer l'inclusion financière, peut-être par le biais des services d'argent mobile ou des systèmes bancaires alternatifs, permettraient à l'épargne et aux transactions individuelles, familiales ou communautaires de fournir des bénéfices pour le développement ; ils réduiraient la dépendance sur les systèmes *hawala*, qui peuvent également servir d'infrastructure pour les économies criminelles ; et ils permettraient d'éviter que l'argent ne soit dépensé en paiements de protection. En outre, les expériences en Afrique de l'Est ont démontré que la transition vers l'utilisation de services bancaires mobiles pour payer les services publics a réduit l'incidence des pots-de-vin et de corruption de bas étage tout en augmentant les revenus publics (Banque mondiale, 2014).

Deuxième conséquence de la domination du système financier informel et du commerce illicite, la part de l'Afrique de l'Ouest dans les flux mondiaux est sous-estimée, ce qui influe sur la valeur de sa balance des paiements et de son commerce mondial. Ce problème résulte non seulement de la falsification des prix et des factures – qui représente néanmoins une perte considérable causée par les FFI – mais aussi d'activités productives informelles non enregistrées. L'étude de cas sur l'ASGM a souligné l'importance du secteur informel, et l'importance des sommes perdues par les pays producteurs d'or en raison des tactiques de diversion et du trafic transfrontalier. La capacité de la région à réaliser pleinement la valeur des revenus et des ressources potentielles au moyen d'une performance économique légitime rehausserait aussi sa capacité à participer au commerce mondial et régional. Elle permettrait aux économies nationales de croître, tout en réduisant leur dépendance sur l'aide internationale et en générant des bénéfices économiques et sociaux durables.

### ***Les réponses fondées sur les seules stratégies sécuritaires ne sont pas efficaces***

Si les gouvernements nationaux et les acteurs du développement souhaitent réaliser des progrès substantiels pour combattre les FFI, il leur faudra mettre en œuvre un ensemble d'instruments et d'approches politiques soigneusement ciblés pour compléter les efforts en cours visant à faire appliquer les sanctions et interdictions. Pour combattre les économies criminelles, les gouvernements nationaux et la communauté internationale ont eu tendance à concentrer leurs efforts sur les stratégies policières, frontalières et juridiques. Cependant, les officiers de police interviewés pour cette étude tant à l'échelle régionale qu'internationale ont fait part de leurs nombreuses inquiétudes concernant l'efficacité de ces efforts. Ils ont notamment mentionné les zones d'instabilité dotées d'une autorité ou d'une présence étatique limitées ; les communautés ou les villes où le trafic constitue une stratégie de survie, et qui dépendent fortement de ces activités sur le plan économique ; les frontières longues et poreuses, qui rendent impossible un contrôle crédible des frontières ; et les institutions publiques fragiles, dotées de capacités et de ressources limitées, ou qui bénéficient d'un soutien politique limité pour réaliser des enquêtes prolongées. Le présent rapport identifie les fondements d'une riposte efficace – à savoir, la promotion de moyens de subsistance durables, l'inclusion financière et l'élaboration de stratégies visant à garantir l'intégrité du service public – qui pourraient compléter et rehausser l'efficacité des mesures sécuritaires et policières. Globalement, des recherches et un apprentissage beaucoup plus approfondis seront nécessaires pour identifier les conditions de développement qui génèrent ou aggravent les FFI, et étudier leurs impacts sur la croissance, la sécurité et le développement d'un pays donné.

Alors que la promulgation d'une nouvelle loi criminalisera une pratique donnée, il ne changera pas les comportements, à moins de proposer d'autres incitations. De nombreuses activités décrites dans ce rapport constituent en réalité des stratégies de subsistance informelles ; il n'y a pas grand-chose à gagner à criminaliser les personnes qui s'adonnent à ces activités.

### ***De la nécessité d'adopter des stratégies et des réponses régionales cohérentes***

Une des constatations majeures de cette étude est la nécessité pour les États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de travailler ensemble afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques communes ou complémentaires relatives à un éventail interdisciplinaire de domaines politiques, comme le commerce et l'investissement, la fiscalité et les subventions, la finance et la banque, la réglementation du travail et la migration. Compte tenu du niveau élevé d'interdépendance entre les pays de la région, il est clair qu'une action entreprise unilatéralement par un pays donné aura un impact limité. Elle sera au contraire susceptible de déplacer, plutôt que réduire, les économies criminelles et les FFI. Les passeurs et les trafiquants au sein des économies criminelles exploitent les différences entre les régimes fiscaux, ou entre les capacités de surveillance, pour maximiser leurs profits et minimiser les risques d'interdiction ; cela est particulièrement vrai pour ce qui concerne le commerce illicite en bien licites et l'extraction de ressources illicites, pour lesquelles les marchandises ou activités jouent un rôle important dans l'économie locale. Même dans le cas d'activités purement illégales – comme le trafic de stupéfiants – les malfaiteurs exploitent les opportunités d'arbitrage entre les systèmes judiciaires pour agir dans les zones présentant des risques moins importants de détection et d'appréhension, ainsi que pour s'assurer qu'ils feront l'objet de sanctions minimales en cas d'arrestation. Compte tenu des différences nationales, une stratégie régionale est une composante nécessaire – bien qu'insuffisante – d'une riposte efficace.

La région CEDEAO ne manque pas de stratégies, d'initiatives ou de déclarations régionales. La législation nécessaire pour fournir un cadre de réponse est souvent établie, mais peu appliquée. Compte tenu du nombre d'économies criminelles sévissant dans la région, et des capacités et ressources relativement limitées pour y répondre, les décideurs politiques nationaux et internationaux souhaitant s'attaquer à ces problèmes devront choisir leurs batailles. Décider des priorités (le point de départ) entraînera nécessairement de soupeser soigneusement les compromis et autres éléments. Ils peuvent réaliser quelques gains rapides – « les cibles faciles » – mais dans la vaste majorité des cas, il sera nécessaire de conclure un partenariat durable entre les pays de la région et les acteurs internationaux pour obtenir des résultats. Une fois les priorités établies, il sera essentiel de maintenir les efforts sur la durée et de ne pas éparpiller les ressources, ou les détourner pour tenter de résoudre d'autres problèmes.

Il convient de noter que l'Afrique de l'Ouest n'est qu'un maillon de la chaîne d'approvisionnement mondiale des activités passées en revue dans ce rapport, et ne peut combattre seule ces économies criminelles. La coopération des pays membres de l'OCDE est essentielle en la matière ; des efforts concertés devront s'attacher à réduire la demande pour ces économies criminelles au sein des économies établies. Les pays membres de l'OCDE peuvent jouer un rôle beaucoup plus rigoureux et actif pour combattre les économies criminelles et les FFI à l'extérieur de la région, en consacrant une attention suffisante à l'offre et la demande pour ces économies criminelles au sein de leurs propres économies. Il faudra mettre fin en priorité aux activités criminelles les plus nuisibles. Dans le cas de la pêche ou de l'exploitation forestière illicites, par exemple, l'Union européenne est le principal moteur de la demande. Bien que les efforts pour sensibiliser les consommateurs et modifier leurs comportements constituent un moyen de mettre un frein à ces activités illicites, il conviendra d'en étudier d'autres. Les subventions et autres politiques associées peuvent aussi contrebalancer les industries dont le gros du commerce pourrait être d'origine illicite.

### **Des principes de développement communs doivent orienter les ripostes aux FFI**

Lutter contre les économies criminelles nécessite de respecter des principes généraux qui s'appliquent à tous les cas et à toutes les approches :

#### ***Comprendre l'économie politique***

Compte tenu des conséquences économiques et sociales, les efforts pour réglementer l'exploitation et la gestion des ressources (licites ou illicites) doivent être maniés avec soin. Une analyse soignée de l'économie politique, permettant d'établir la carte des réseaux d'intérêt détenant les ressources régionales, devrait être une condition préalable de n'importe quelle intervention. De même, tout effort pour intervenir sur les marchés criminels doit impérativement prendre en compte le fait que tous les flux – y compris l'aide au développement – peuvent jouer sur les incitations et les intérêts particuliers. Dans le passé, l'aide au développement a eu un effet de distorsion sur les économies des pays en développement, notamment les pays dotés d'un fort degré d'informalité<sup>3</sup>. Le principe sous-jacent doit être de ne causer aucun préjudice ; cela n'est pas toujours évident lorsqu'on traite de problèmes aussi complexes.

#### ***Adopter une perspective de développement et ne causer aucun préjudice***

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) souligne que les gouvernements nationaux et les donateurs internationaux partagent la responsabilité du développement, et que les objectifs de développement (cf. la croissance, la sécurité,

l'égalité et l'inclusion – y compris l'inclusion financière) sont favorisés par des institutions efficaces et responsables (Objectifs du Millénaire pour le développement [OMD] 16). Une stratégie de riposte aux FFI qui préconise d'appliquer d'importantes mesures punitives à des groupes marginalisés – par exemple, aux personnes dont les moyens de subsistance en dépendent – sera sans doute contre-productive et ne fera qu'augmenter le poids social des groupes criminels au sein de leurs populations hôtes. Les efforts internationaux doivent notamment s'assurer que toutes les actions et discours s'attachent à « ne causer aucun préjudice » dans le cadre de ces réalités complexes et contingentes.

Même dans les États les plus puissants, il existera toujours des formes d'économies criminelles, mais leurs impacts sont plus préjudiciables lorsqu'elles utilisent ou produisent la violence. Dans ces cas, la nécessité d'agir l'emportera sans doute sur les facteurs atténuants. Dans d'autres cas, les trafics criminels peuvent être fermement enracinés dans l'économie politique locale, et les groupes criminels peuvent offrir des bénéfices – revenus et emplois, services sociaux fondamentaux et sécurité – que l'État est incapable de fournir. Ce faisant, ces groupes créent parfois des systèmes de gouvernance alternatifs qui concurrencent l'État, notamment au sein des populations, comme les groupes ethniques minoritaires, les immigrants dans les centres urbains ou les communautés retirées dans l'intérieur du pays, dépourvues d'accès aux services et à la protection de l'État (Felbab-Brown, 2013 ; Reitano et Hunter, 2016). Dans de tels cas, une réponse appropriée pourrait consister à ne pas attaquer ou tenter de démanteler le commerce ou l'économie illicite principal, mais plutôt de favoriser une évolution lente, itérative et progressive – par exemple, en intégrant ces commerces dans l'économie formelle, et en élaborant des stratégies pour reconstruire la légitimité de l'État aux yeux de la communauté hôte.

### ***Construire une coalition regroupant les acteurs étatiques et non-étatiques***

Les différents groupes de la société civile ainsi que les médias jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'acquiescer et de partager les connaissances sur les économies criminelles, et de catalyser l'action. La communauté internationale et les gouvernements nationaux doivent les encourager à jouer un rôle plus important, notamment en exigeant une gouvernance responsable et transparente. En même temps, les réponses les mieux informées et les plus efficaces seront celles qui mettront à profit le potentiel d'acteurs multiples : les responsables publics, qui ont un pouvoir décisionnel et un accès aux ressources ; le secteur privé, qui peut être touché par ou impliqué d'une manière ou d'une autre dans une activité illicite donnée ; et les acteurs non-étatiques qui peuvent, par exemple, effectuer des recherches pour favoriser la mise en place de réformes par les gouvernements nationaux, ou contrôler leur mise en œuvre et les actions entreprises. Pour s'attaquer à la nature complexe et multidimensionnelle de l'activité en question, il importera de créer des coalitions efficaces, et d'obtenir et de déployer la diversité des compétences que les différents acteurs peuvent apporter à la question.

Une des principales conclusions de ce rapport est qu'il est difficile d'établir une distinction entre l'activité informelle et l'activité illégale en Afrique de l'Ouest ; plusieurs pratiques considérées comme illicites sont en réalité des stratégies informelles de survie. Dans de tels cas, il y a peu à gagner à criminaliser les personnes engagées dans ces activités de subsistance ; d'autres moyens de modifier leur comportement produiraient de meilleurs résultats pour la société. Par contre, alors que le détournement des ressources par les élites peut être légal – parce que ce sont les gouvernements qui définissent les lois – ses conséquences sont intrinsèquement néfastes du point de vue de la gouvernance, de la justice et de l'État de droit.



La pression sociale peut renforcer l'utilisation des lois et des outils judiciaires, ainsi que des mesures d'incitation et de dissuasion du marché, pour changer les normes et les comportements. Les efforts de sensibilisation ainsi que l'activisme peuvent favoriser ou décourager les comportements, aussi bien à l'échelle internationale que locale, signalant que le statu quo ne peut continuer. Alors qu'il ne faut pas sous-estimer la valeur de ces activités, aucun effort, même s'il est bien intentionné ou financé, n'est susceptible de réussir sans l'appui du gouvernement national et l'adhésion des parties prenantes les plus impliquées et touchées. Changer les attitudes et les comportements, et réduire les fondations permettant aux économies criminelles de prospérer aux niveaux régional, national ou communautaire nécessite un fort degré de leadership, de transparence et d'attention au développement par les gouvernements nationaux. Les efforts pour réduire ou diminuer les économies criminelles peuvent prendre des décennies ; les priorités sont nombreuses, mais les ressources et les capacités sont limitées.

### **Domaines politiques à étudier**

Le crime organisé n'a pas de frontières : ses effets sont ressentis de manières différentes dans les pays fragiles, les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays développés. La pauvreté et l'inégalité sont clairement liées à l'augmentation des activités illicites et criminelles, comme le trafic des migrants et la traite des personnes, le trafic des biens de contrefaçon, la dégradation environnementale, l'extorsion et la corruption.

Depuis trop longtemps, les approches du secteur sécuritaire et judiciaire ont impulsé les réponses aux économies criminelles, qu'elles considéraient uniquement comme des questions relevant de l'application de la loi. Le Programme 2030 stipule que la réponse au crime organisé et aux FFI relève clairement du mandat des acteurs du développement. L'Objectif 6.4 exige des gouvernements nationaux et des acteurs internationaux qu'ils travaillent ensemble pour « réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée » d'ici à 2030. La criminalité organisée et les économies criminelles recoupent également plusieurs questions liées au développement ; plus de 20 % des Objectifs du développement durable sont menacés par les dommages causés par les économies criminelles (Global Initiative, 2014).

Ainsi, la responsabilité des acteurs du développement est double : s'attaquer directement aux économies criminelles et aux conditions socio-économiques et aux conditions de gouvernance systémiques qui les favorisent ; et atténuer l'impact des économies criminelles sur les objectifs de développement. Il n'existe aucun ensemble générique ou linéaire de recommandations politiques susceptible d'y arriver. Une formulation politique délibérée, négociée et validée sera nécessaire pour élaborer à de multiples niveaux (mondial, régional et national) des réponses pertinentes et adaptées au contexte. D'un point de vue global et provisionnel, ce rapport recommande de considérer et prioriser les approches politiques suivantes.

### ***Interventions financières et commerciales***

Les régimes commerciaux – c'est-à-dire l'environnement financier et réglementaire international, régional et national – peut aider ou entraver la croissance des économies criminelles et la dispersion des FFI à l'extérieur de l'économie productive formelle d'un pays donné. Compte tenu de ces difficultés, ce rapport recommande d'élaborer des mesures d'atténuation des FFI dans les domaines politiques suivants consistant à :

**Promouvoir le commerce interrégional et les politiques de subventions.** Les subventions ont un impact sur les moteurs économiques liés au commerce illicite et peuvent être aussi bien incitatifs que dissuasifs. L'établissement d'une zone de libre-échange constitue un pas en avant à cet égard ; cependant (comme c'est le cas pour d'autres problèmes) l'efficacité de cette politique dans la lutte contre le commerce illicite dépendra de sa mise en œuvre effective par les gouvernements nationaux. Les économies d'Afrique de l'Ouest sont orientées vers l'extérieur aussi bien pour les importations que les exportations, et le commerce entre les pays de la région est limité. Plusieurs études empiriques ont démontré les avantages à promouvoir le commerce international. Par exemple, une étude réalisée en 2005 a montré que le volume commercial au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pourrait tripler si toutes les routes intérieures étaient pavées (UNCTAD, 2013). La promotion du commerce interrégional bénéficierait aux économies locales, et réduirait leur vulnérabilité aux contrefaçons et aux économies criminelles concurrentes. Elle pourrait également réduire la tendance des jeunes de la région à regarder à l'extérieur (vers l'Europe ou ailleurs) pour trouver des opportunités d'emploi, et aider à créer un environnement économique plus centré sur la région. Les réformes réglementaires et financières, y compris celles qui visent à réduire les conditions nécessaires pour posséder et faire marcher une entreprise, pourraient favoriser l'entrepreneuriat autochtone.

**Traiter les problèmes liés au manque d'inclusion financière.** La vaste majorité des citoyens ordinaires en Afrique de l'Ouest ne peut accéder au système bancaire formel. Les opérateurs de transfert de fonds, qui constituent le principal moyen d'envoyer des fonds et de réaliser des transactions internationales, sont hors de prix. Les pays de la région pourraient ouvrir l'industrie des opérateurs de transferts de fonds à la concurrence du marché, réduisant ainsi les accords de partenariat privilégié. Ils pourraient également exploiter les bénéfices des technologies émergentes (par exemple, les systèmes bancaires sur téléphonie mobile), ce qui créerait une plus grande inclusion financière. Une autre mesure intéressante consisterait à réduire la petite corruption et la corruption transactionnelle en encourageant l'instauration de systèmes de paiements directs des services publics par voie électronique ou mobile.

**Adopter une approche nuancée envers la réglementation financière.** Compte tenu de la dominance de l'économie informelle, et de l'importance considérable des courtiers *hawala* dans les processus d'envois de fonds, les efforts pour rehausser la capacité à combattre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent doivent être mesurés contre le besoin de garantir la continuité des transferts de fonds (Hammond, 2011). Les régulateurs financiers tant nationaux qu'internationaux doivent s'attacher à aborder de manière plus granulaire et vigilante les transferts par les personnes politiquement exposées (PPE).

**Renforcer les réponses aux FFI des pays membres de l'OCDE.** La publication de l'OCDE sur les réponses à apporter aux FFI dans les pays en développement, *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses* (OCDE, 2014a), compare la performance des pays membres de l'OCDE sur un ensemble d'indicateurs internationaux pertinents. Elle a trouvé que les pays membres de l'OCDE ont réalisé des progrès considérables en érigeant des pare-feux contre les FFI. Mais il reste du travail à faire, notamment pour renforcer la transparence du système financier et de propriété des entreprises, et pour surveiller les PPE (OCDE, 2014a). En premier lieu, tous les pays membres de l'OCDE devraient respecter la réglementation, par exemple, en rehaussant leur capacité à identifier et saisir les avoirs des PPE connus pour être associés aux comportements criminels et les rendre à leur pays d'origine. Compte tenu de la nature

clientéliste de la gouvernance en Afrique de l’Ouest, le gel et la saisie des avoirs – qui pourraient servir à réduire la capacité des gens à faire étalage de leurs richesses – enverrait un signal important à l’ensemble de la hiérarchie des réseaux clientélistes.

**Améliorer les efforts pour s’attaquer aux risques de FFI à chaque étape de la chaîne d’approvisionnement des produits.** Les pays d’Afrique de l’Ouest sont fortement tributaires des revenus du secteur extractif. Au Nigéria, les revenus de l’industrie pétrolière et gazière représentaient 8.42 % du produit intérieur brut (PIB)<sup>4</sup> réel et généraient 75-80 % des recettes publiques en 2016. Au Ghana, pendant la même période, les industries extractives représentaient 10 % du PIB et 18 % des recettes publiques. Pourtant, ce secteur est très exposé aux risques de FFI : en effet, les pouvoirs discrétionnaires et la politisation des processus décisionnaires constituent des risques majeurs à différents stades de la chaîne de valeur des produits. Selon un rapport réalisé par l’OCDE en 2014, le secteur extractif représenterait environ un cas de corruption transnationale sur cinq, devant les secteurs de l’armement et des travaux publics, qui ont aussi une mauvaise réputation (OCDE, 2014b). Les entreprises qui s’approvisionnent en minerais sont fortement incitées à réaliser des études de risques sur l’ensemble de leurs chaînes d’approvisionnement. Le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* (OCDE, 2016) adresse aux entreprises des recommandations détaillées, pour les aider à identifier et renoncer à tout lien avec les conflits, respecter les droits humains et éviter les risques de corruption et de blanchiment d’argent, y compris au moyen de leurs procédures d’achat de minerais.

**Les régimes réglementaires doivent sous-tendre les efforts pour lutter contre le commerce illicite.** Le cadre juridique régissant le commerce mondial facilite le commerce, mais n’empêche pas les activités liées au commerce illicite. Dans certains cas, il arrive que les membres de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) qui tentent de réguler ou contrôler leurs frontières soient contestés par d’autres membres devant une commission de l’OMC, ce qui complique la tâche des pays pour combattre les FFI. Les politiques commerciales mondiales, telles que les subventions et les tarifs douaniers, jouent un rôle important pour définir et encourager le commerce illicite. Par exemple, dans le cadre de l’OMC, un pays exposé à des afflux importants d’articles contrefaits ne peut réclamer de dédommagements aux pays d’origine ou aux pays sources. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, il n’existe pas de délit caractérisé de contrefaçon qui empêcherait l’extradition ou les poursuites judiciaires dans un autre pays. Les zones de libre-échange jouent un rôle important dans le commerce mondial, mais leur prolifération a également exacerbé la vulnérabilité aux économies illicites et criminelles. La législation régulant les zones de libre-échange n’est pas uniformisée, et plusieurs pays n’appliquent pas la juridiction nationale sur les biens en transit ou les biens circulant dans les zones de libre-échange (Chambre de commerce internationale, 2013). L’infrastructure du commerce légitime, des compagnies maritimes, des sites commerciaux en ligne, des services de courtage et des solutions de paiement internationales remplit des rôles essentiels pour permettre et faciliter les échanges commerciaux ; cependant, la responsabilité de ces opérateurs internationaux est limitée lorsque les criminels abusent de leurs services.

**Favoriser une bonne gouvernance des entreprises basées dans les pays membres de l’OCDE.** De nombreuses pratiques d’entreprises opérant en Afrique de l’Ouest, y compris de sociétés originaires de pays membres de l’OCDE, sont critiquées parce qu’elles cherchent à maximiser leurs profits au moyen de régimes fiscaux préférentiels, ne respectent pas les normes environnementales et de travail, et ont parfois des comportements pouvant être considérés comme criminels. Pour conserver leur légitimité,

les pays membres de l'OCDE sont encouragés à continuer de s'attaquer à ces problèmes au sein des entreprises possédant un siège social dans leur juridiction, s'appuyant sur les succès passés dans la lutte contre la corruption des agents publics étrangers lors de la réalisation de transactions commerciales. Ces mesures pourraient être entreprises parallèlement aux efforts pour renforcer les capacités de gouvernements et du secteur privé ouest-africains à lutter contre la corruption, par exemple, au moyen d'efforts communs tels que l'Initiative OCDE/BAfD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique.

### *Moyens de subsistance locaux et prestation de services publics*

**Recréer un lien entre la gouvernance et la prestation de services publics.** Les économies criminelles ont enrichi les groupes de pression locaux aux dépens de l'État, leur permettant d'asseoir leur légitimité en offrant sécurité, moyens de subsistance et services de base aux communautés locales ; ainsi, l'objectif à long terme de toute intervention doit être de renforcer les capacités et la légitimité de l'État auprès du public. Les efforts devront résonner auprès des communautés, et traiter de leurs priorités et vulnérabilités propres. Les autorités devront s'attacher à comprendre et traiter les priorités communautaires, peut-être au moyen d'enquêtes sur les perceptions collectives, qui peuvent identifier les groupes ayant acquis une légitimité sociale. Une planification stratégique et la conception de programmes participatifs, même pour des investissements modestes, peuvent aider les communautés à ressentir une écoute de qualité sur leurs besoins et priorités.

Construire la légitimité de l'État n'est pas chose simple. Les groupes criminels ou terroristes peuvent avoir acquis une certaine légitimité sociale, et les interventions qui aggravent l'insécurité des populations locales seront critiquées et mal accueillies, surtout si elles n'apportent pas de dividendes aux moyens de subsistance. Cela met à mal l'adhésion aux processus de paix et de construction de l'État, affaiblit le soutien qui leur est apporté, et renforce la légitimité du prestataire de gouvernance alternative – qu'il s'agisse d'un groupe criminel ou d'un groupe terroriste. Si la crédibilité de l'État est érodée depuis longtemps ou à cause d'une impunité généralisée, l'État peut ne pas être en mesure d'avancer immédiatement. Des interlocuteurs alternatifs, comme les autorités religieuses et les peuples de la diaspora, pourraient combler le fossé (Reitano et Hunter, 2016).

**Soutenir des moyens de subsistance alternatifs.** Un des facteurs contribuant à la prévalence du commerce illicite en Afrique de l'Ouest et à l'implication des personnes dans les entreprises criminelles est le manque de moyens de subsistance alternatifs. Alors que la création d'emplois est une stratégie de développement classique pour réduire l'attraction des anciens combattants pour le trafic illicite, les stratégies de subsistance n'offrent souvent que du travail intensif de courte durée, qui ne peut rivaliser avec l'attraction puissante des profits illicites et des moyens de subsistance réellement durables. Pour combattre efficacement les économies criminelles, les programmes de renforcement des moyens de subsistance et de création d'emplois devront être conçus différemment.

Les études sur les réponses à la criminalité organisée opérant dans d'autres contextes sont utiles. Elles ont montré que pour atteindre la clientèle cible – c'est-à-dire les jeunes gens susceptibles aux comportements criminels et à la violence – les moyens de subsistance alternatifs doivent fournir des emplois qui rehaussent leur statut social et leur offre un avenir durable (Hoyos, Rogers et Székely, 2015). D'autres études ont observé que les individus attirés par les industries illicites ont une tolérance plus élevée au risque,

et que les programmes traditionnels de génération d'emplois et de moyens de subsistance peuvent ne pas les intéresser (Dercon, 2015). Un certain degré d'innovation et d'expérimentation est nécessaire pour trouver des programmes proposant des stages et des emplois qui fournissent des objectifs et indicateurs de performance, des retours sur la persévérance et l'engagement, et des opportunités d'investissement susceptibles de générer des moyens de subsistance et un capital social durables.

### *Justice et sécurité*

Traditionnellement, ce sont les secteurs policiers, judiciaires et sécuritaires qui fournissent les moyens dominants de lutter contre les économies criminelles. La présente étude a démontré l'efficacité limitée de réponses isolées, notamment dans les États où la corruption et les moteurs socio-économiques créent un environnement propice. Par conséquent, ces recommandations ne peuvent avoir d'impact si elles sont mises en œuvre de manière isolée, mais continueront à faire partie d'une solution complète et intégrée.

**S'attaquer aux liens en amont et en aval de la chaîne de justice pénale.** Pour être en mesure de démanteler les réseaux criminels et des réseaux de trafic, il convient de garantir un engagement politique approprié ; des cadres juridiques qui facilitent l'interdiction et mènent à l'arrestation des gros trafiquants ; et une capacité du système de justice pénale à poursuivre les individus impliqués dans le trafic. Les saisies et arrestations auront peu d'effet si elles ne sont pas suivies de peines appropriées ; cependant, il faut également garantir l'indépendance et l'intégrité de l'appareil judiciaire. Les réformes pénales et l'application des normes de droits humains dans les prisons constituent des mesures importantes pour prévenir le récidivisme et éviter d'aggraver les environnements criminels. Les zones où le fondamentalisme religieux et les idéologies terroristes sont monnaie courante doivent développer des capacités spécialisées pour se charger des individus susceptibles d'être davantage radicalisés.

**Adopter des approches régionales.** Compte tenu de la nature transnationale des économies criminelles et des activités criminelles, tout effort de surveillance, de sanction ou d'interdiction, pour être efficace, devra dépasser les frontières nationales. Qui plus est, les stratégies policières unilatérales peuvent être sujettes à un « effet de ballon », qui veut que les efforts entrepris avec succès dans un pays déplacent simplement le problème ailleurs. La coordination des efforts sur l'ensemble des pays et régions – notamment en regroupant les renseignements, en réalisant des opérations communes et en alignant les cadres juridiques – peut rehausser leur efficacité. Bien qu'il soit compliqué de traiter le problème d'un point de vue régional, les efforts pour contrer les économies criminelles doivent néanmoins considérer les implications régionales et chercher des moyens d'aligner les efforts avec l'ensemble de la région, ainsi que les régions voisines. Les donateurs internationaux et autres acteurs multinationaux peuvent apporter leur soutien aux efforts de coordination et de partage d'informations.

**Harmoniser la politique juridique.** Les réseaux criminels font preuve d'habileté dans le choix des juridictions affichant les conditions les plus favorables. Les États membres de la CEDEAO devront travailler ensemble pour contrer les économies criminelles, assurer un suivi durable et renforcer les liens entre les politiques judiciaires, commerciales et de développement.

**Innover et adapter les stratégies de lutte contre la corruption.** Les économies criminelles et les FFI s'appuient sur différentes formes de corruption (de la part de la police et des autorités locales, ainsi que des gardes-frontières) bénéficiant d'une impunité aux plus hauts échelons de l'État et du pouvoir judiciaire. Si les dirigeants nationaux et régionaux

ne prennent pas l'initiative en matière de corruption, d'autres opportunités stratégiques (comme les élections ou transitions bénéficiant du soutien de la communauté internationale) peuvent dans certains contextes ériger des remparts contre la corruption.

Au niveau national, certains pays africains ont tenté de réduire la corruption de bas étage en instaurant des systèmes de paiements électroniques et de banque mobile (Joseph, 2015). Appliquée uniformément aux services publics et aux principaux domaines sensibles à la corruption, cette approche pourrait réduire la taille de l'économie informelle, ainsi que la perception répandue d'une gouvernance corrompue jouissant d'une impunité totale (Zimmerman, Bohling et Rotman Parker, 2014). Bien que des commissions indépendantes sur la corruption aient une feuille de route peu reluisante en Afrique subsaharienne, elle ont fait preuve d'efficacité ailleurs<sup>5</sup>, et pourraient traiter la question de la corruption et de l'impunité des élites.

**Mettre à jour les approches des cellules de renseignement financier (CRF) pour aborder les problèmes liés à l'informalité :** même si un éventail relativement complet de programmes renforce la capacité des CRF à répondre au blanchiment d'argent et aux FFI, un grand nombre de transactions favorisant l'économie criminelle se déroule dans le secteur informel au moyen de systèmes de transfert de fonds non réglementés, comme le système *hawala*. Plusieurs pays ont tenté de réglementer et d'accréditer les opérateurs de *hawala*, et des personnels au sein des CRF supervisent les fournisseurs de services de remise de fonds (Groupe d'action financière, 2013). Des recherches plus approfondies et de nouvelles approches pourraient être envisagées pour mieux étudier ces liens. Les CRF pourraient aussi tenter d'améliorer leur capacité à détecter et riposter au blanchiment d'argent dans le secteur immobilier et les autres secteurs où les FFI ont été investis.

**Mettre en place des unités indépendantes spécialisées dans la criminalité organisée.** La création d'unités spécialisées pour combattre la criminalité organisée est controversée ; comme dans d'autres juridictions, les groupes criminels organisés ont tenté de corrompre ces unités. De plus, l'isolement dans lequel ces unités opèrent ne se traduit pas toujours par une meilleure coordination ou de meilleures capacités policières (Center for International Policy, 2014). Si elles étaient dotées de niveaux appropriés d'indépendance et isolées de l'influence politique, ces unités pourraient jouer un rôle important dans les enquêtes et poursuites des groupes et des réseaux de criminalité organisée. Dans certains pays, des opérations d'infiltration internationales se sont avérées très efficaces pour perturber les plus hauts échelons des réseaux criminels ; cette capacité devrait être développée et dirigée dans les pays et régions (Reitano et Shaw, 2013).

**Se concentrer sur la prestation de services et le maintien de l'ordre au niveau communautaire.** Restaurer les relations entre la police et la communauté, ainsi que les perceptions et la confiance du public dans les forces de l'ordre, est un projet important sur le long terme, qui pourrait contrecarrer la corruption endémique et la dominance des acteurs militaires sur les forces de l'ordre civiles. Le paiement de salaires convenables est une condition préalable, tout comme la mise en place d'un système métrique dans les évaluations des performances policières en matière de prestation de services. La création de fonds discrétionnaires pouvant être alloués prioritairement à des programmes de sécurité communautaire pourrait être utile pour renforcer la confiance des populations locales. La création de bureaux de médiation et de cellules de renseignements discrètes pourrait contribuer à créer une culture du signalement des activités illicites.

## Notes

1. Plusieurs études ont démontré, par exemple, que les bénéficiaires dérivés du trafic de cocaïne ne sont pas plus stigmatisés que les bénéficiaires du commerce illicite de semoule (Meagher, 2005 ; Scheele, 2012 ; OECD/CSAO, 2014 ; Reitano et Shaw, 2015). Cela complique encore la tâche de démêler l'illicite de l'informel, et de délimiter la ligne de démarcation entre moyens de subsistance et criminalité.
2. Selon le GAFI (2013), le terme *hawala* se réfère à un mécanisme de transfert de fonds qui opère comme un système fermé au sein de corridors reliés par la famille, la tribu ou l'ethnicité. Utilisé massivement le long des voies commerciales traditionnelles en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est voici plusieurs siècles, ce terme a plus récemment servi à décrire une typologie d'opérateurs de transferts de fonds qui organisent le transfert et la réception des fonds ou de leur valeur équivalente, qu'ils règlent au moyen d'opérations commerciales, en liquide ou au moyen de paiements nets sur une longue période. Parmi les prestataires *hawala* et autres prestataires de services, on trouve les hundi et les activités bancaires occultes.
3. Des cas au Burundi (Brachet et Wolpe, 2005) et en Somalie (Harvard, 2012), ainsi que dans d'autres pays, ont démontré que la prestation d'assistance humanitaire et d'aide au développement peut être cooptée par différents acteurs et devenir un outil supplémentaire conférant pouvoir et contrôle aux groupes armés non-étatiques.
4. En 2014, la base du PIB du Nigéria a été remaniée, passant d'environ USD 270 milliards à USD 510 milliards en 2013. Cette augmentation de 89 % tient compte des nouveaux secteurs économiques tels que les télécommunications, le cinéma, et le commerce de détail, qui n'étaient pas inclus auparavant ou étaient sous-déclarés.
5. La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (International Commission against Impunity in Guatemala) constitue un bon exemple d'une cour anticorruption bénéficiant d'un soutien international. Bien qu'imparfaite, la Commission a réussi à créer un rempart entre les fonctions politiques et étatiques, la corruption et l'infiltration agressive par la criminalité organisée. Pour une évaluation approfondie de cette Commission, voir WOLA (2015). En Indonésie, une autre commission de lutte contre la corruption, le KPK, affiche des résultats positifs (Bolongaita, 2010).

## Références

- Banque mondiale (2014), *Global Financial Development Report 2014 : Financial Inclusion*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bolongaita, E. (2010), « An exception to the rule ? Why Indonesia's anti-corruption commission succeeds where others don't – a comparison with the Philippines' ombudsman », *U4 Issue*, vol. 2010(4), Chr Michelsen Institute, Bergen, [www.u4.no/publications/an-exception-to-the-rule-why-indonesia-s-anti-corruption-commission-succeeds-where-others-don-t-a-comparison-with-the-philippines-ombudsman](http://www.u4.no/publications/an-exception-to-the-rule-why-indonesia-s-anti-corruption-commission-succeeds-where-others-don-t-a-comparison-with-the-philippines-ombudsman).
- Brachet, J. et H. Wolpe (2005), « Conflict-sensitive development assistance : The case of Burundi », *Social Development Papers: Conflict Prevention and Reconstruction*, Paper n° 27, juin 2005, Banque mondiale, Washington, DC.
- Burgis, T. (2015), « The looting machine : Warlords, smugglers, oligarchs and the theft of Africa's wealth », *Public Affairs*, New York.
- Center for International Policy (2014), « US security assistance to Honduras », *Security Assistance Monitor*, décembre 2014, Center for International Policy, Washington, DC, [www.securityassistance.org/sites/default/files/USE\\_Honduras\\_English1.pdf](http://www.securityassistance.org/sites/default/files/USE_Honduras_English1.pdf).
- Chayes, S. (2015), *Thieves of State : Why Corruption Threatens Global Security*, Norton and Company, Londres et New York.
- Dercon, S. (2015), *Rightful Refugees, Managed Migrants : Development and Migration Crises*, Department for International Development, Londres.
- CEA (2013), *The State of Governance in Africa : The Dimension of Illicit Financial Flows as a Development Challenge*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, [www1.uneca.org/Portals/cgpp/2013/CGPP-3\\_Illicit-Financial-Flow-English\\_Final.pdf](http://www1.uneca.org/Portals/cgpp/2013/CGPP-3_Illicit-Financial-Flow-English_Final.pdf).
- CEA (2012), *Report on the Magnitude of and Tools for Measuring Informal Cross-Border Trade in Africa's Regional Economic Communities*, Eighth Session of the Committee on Trade, Regional Co-operation and Integration, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Felbab-Brown, V. (2013), « The purpose of law enforcement is to make good criminals ? How to effectively respond to the crime-terrorism nexus », présentation au séminaire « Convergence of Crime and Terrorism? », Arlington, 21 novembre 2013, [www.brookings.edu/research/presentations/2013/11/21-how-effectively-respond-crime-terrorism-nexus-felbabbrown](http://www.brookings.edu/research/presentations/2013/11/21-how-effectively-respond-crime-terrorism-nexus-felbabbrown).
- Global Initiative (2014), *Organized Crime as Cross-Cutting Threat to Sustainable Development : Measuring and Monitoring Transnational Organized Crime within the Framework of Sustainable Development for the Post-2015 Development Agenda*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Hammond, L. et al. (2011), *Cash and Compassion : The Role of the Somali Diaspora in Relief, Development and Peacebuilding*, Programme des Nations Unies pour le Développement, Somalia, Nairobi.



- Harvard University (2012), *Countering Terror in Humanitarian Crises : The Challenges of Delivering Aid to Somalia*, Programme on Humanitarian Policy and Conflict Research, Harvard University, Boston.
- Hoyos, R., H. Rogers et M. Székely (2015), *Out of School and Out of Work : Risk and Opportunities for Latin America's Ninis*, Banque mondiale, Washington, DC.
- ICC (2013), *Free Trade Zones*, Chambre de commerce internationale, Genève.
- Joseph, O. (2015), « Electronic payment system in Nigeria : Its economic benefits and challenges », *Journal of Education and Practice*, vol. 6(16), International Knowledge Sharing Platform, <http://iiste.org/Journals/index.php/JEP/article/view/23320>.
- Meagher, K. (2005), « Social capital or analytical liability ? Social networks and African informal economies », *Global Networks*, vol. 5(3), Blackwell Publishing Ltd & Global Networks Partnership, Oxford, pp. 217-238.
- OCDE (2016), *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Troisième édition*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253520-fr>.
- OCDE (2014a), *Illicit Financial Flows from Developing Countries : Measuring OECD Responses*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203501-en>.
- OCDE (2014b), *OECD Foreign Bribery Report. An Analysis of the Crime of Bribery of Foreign Public Officials*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264226616-en>.
- OCDE/CSAO (2014), *An Atlas of the Sahara-Sahel : Geography, Economics and Security*, West African Studies, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222359-en>.
- Reitano, T. et M. Hunter (2016), *Contests and Compacts : Organised Crime and Service Delivery*, International IDEA, Stockholm.
- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et M. Shaw (2013) *The End of Impunity ? After the Kingpins, What Next for Guinea-Bissau ?*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Shaw, M. (2016), « 'We pay, you pay' : Protection economies, financial flows and violence », dans *Beyond Convergence*, National Defense University, Washington, DC.
- UNCTAD (2013), *Economic Development in Africa, 2013 : Inter-African Trade, Unlocking Private Sector Dynamism*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève.
- Watkins, K. et M. Quattri (2014), *Lost in Intermediation : How Excessive Charges Undermine the Benefits of Remittances for Africa*, Overseas Development Institute, Londres.
- WOLA (2015), *The International Commission against Impunity in Guatemala (CICIG), A WOLA Report on the CICIG Experience*, Washington Office on Latin America, Washington, DC.

Zimmerman, J.M., K. Bohling et S. Rotman Parker (2014), *Electronic G2P Payments : Evidence from Four Lower-Income Countries*, Consultative Group to Assist the Poor, Banque mondiale, Washington, DC.

## Entretiens

SEN-GIABA-130515, Multiples chargés de recherches et chargés politiques seniors, GIABA, en personne, 13 mai 2015.

NE-Gov-LE-220915, Chef des enquêtes, Police nationale, Niger, 22 septembre 2015.

WA-EUsec-120515, Multiples responsables européens des liaisons sécuritaires en Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015.

WA-EU-080515, EU/ONU chef de projet LBC en Afrique de l'Ouest, par Skype, 8 mai 2015.

UK-Gov-LE-220615, Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.

USA-Gov-LE-120515, Officier de la DEA (USA) dans un pays d'Afrique de l'Ouest, 12 mai 2015.

## *Pour en savoir plus*

Alemika, E. (2013), *The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.

Borgers, M. et H. Moors (2007), « Targeting the proceeds of crime : Bottlenecks in international cooperation », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 15 (2), pp. 1- 22.

Cockayne, J. (2014), *Strengthening Mediation to Deal with Criminal Agendas*, Centre for Humanitarian Dialogue, Genève.

CPJ (2015), *Journalists Killed since 1992* (base de données), Committee to Protect Journalists, [www.cpj.org/killed](http://www.cpj.org/killed) (consulté le 20 mars 2015).

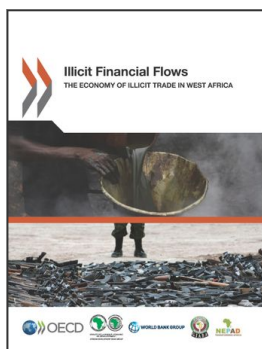
GAFI (2013), *The Role of Hawala and Other Similar Service Providers in Money Laundering and Terrorist Financing*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris.

Lacher, W. (2013), « Challenging the myth of the drug-terror Nexus in the Sahel », Background Paper, n°4, West Africa Commission on Drugs, Genève.

Powell, J. (2014), *Talking to Terrorists : How to End Armed Conflicts*, Random House, Londres.

Reporters sans frontières (21 novembre 2013), « Les tentatives d'intimidation contre les journalistes se multiplient », Reporters sans frontières, <https://rsf.org/fr/actualites/les-tentatives-dintimidation-contre-les-journalistes-se-multiplient>.

Scheele, J. (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara*, Cambridge University Press, Cambridge.



Extrait de :

## Illicit Financial Flows

The Economy of Illicit Trade in West Africa

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268418-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Conclusions et recommandations », dans *Illicit Financial Flows : The Economy of Illicit Trade in West Africa*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264285095-8-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.